

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 2 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 26 juin 2024

**23 présents + 2 pouvoirs (25 votes sur 28)** :

**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU

**3 pouvoirs** :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusés** : Sébastien FAURE, Jacques ROY et Huguette ROUSSEAU

**Monique NOLOT a été élue secrétaire de séance**

=====

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Mobilité – adhésion à Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM)**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

La Communauté de Communes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément à la délibération 2021-26 du conseil communautaire du 23 mars 2021.

Dans l'axe permettant de promouvoir une stratégie autour de la mobilité, il existe la possibilité d'adhérer à Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM), le syndicat en charge des mobilités en Nouvelle Aquitaine, qui coordonne, facilite et façonne une mobilité durable, en mettant en place notamment des services mutualisés (par exemple, *Modalis*).

L'adhésion est de 5 000€/an.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Transports, notamment ses articles L1231-1 à L1231-5

- Vu la délibération 2021-26 du conseil communautaire du 23 mars 2021 décidant d'être « autorité organisatrice de la mobilité »
- Vu l'arrêté du Préfet de Gironde du 13 juillet 2018 portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,
- Vu les Statuts du Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'adhérer au Syndicat Nouvelle Aquitaine mobilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- ▶ De nommer des élus représentants au sein du syndicat :

| Un Délégué Titulaire | Un Délégué Suppléant |
|----------------------|----------------------|
| Pascal BIRONNEAU     | Olivier FOUILLET     |

- ▶ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tout document mettant en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 3 juillet 2024  
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,  
Monique NOLOT,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20240709-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-07-2024

Publication le : 09-07-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48